

Publié le 18 novembre 2016

RSE : 9 Epl se font label

Le Centre européen des employeurs publics et des services d'intérêt général (CEEP) a attribué à 9 Entreprises publiques locales le label européen CEEP-CSR (ex-Discerno), signe distinctif d'une politique active et innovante de responsabilité sociale des entreprises (RSE).



C'était au tour de Paris, après Milan en 2014, d'organiser la cérémonie de remise des labels 2016. La Caisse des dépôts et consignations a accueilli l'évènement à l'initiative de la section française du CEEP.

Depuis 2008, le **label CEEP-CSR** vise à promouvoir la responsabilité sociale des entreprises fournissant des services publics : - approches innovantes dans la gestion des ressources humaines, - prise en compte des impacts environnementaux, - bonne gestion des relations avec les collectivités locales, partenaires et citoyens.

Il fait notamment référence aux normes internationales (ISO 26000 ; EMAS, etc.).

Plus de 100 entreprises ont déjà été labellisées dont 35 françaises, parmi lesquels de nombreuses Epl. "*Si la RSE est souvent mise en avant par des poids lourds du paysage économique, même des Epl de petite taille peuvent mener une véritable démarche dans ce sens*", déclare **Pascal Bolo**, président du CEEP-France.

Un bon exemple d'application des textes européens Un sentiment partagé par Pervenche Berès, députée européenne. "*Ce label en faveur de la RSE constitue un bon exemple d'application des textes européens, en particulier des directives « marchés publics » et « concessions »*". En effet, leur transcription en droit français, les critères sociaux et environnementaux sont pris en compte dans ces procédures, donnant ainsi plus de chances aux Epl de toute taille d'y accéder.

Les Epl françaises labellisées en 2016 : NGE Nantes Saemes Plaine Commune Développement Séquano Aménagement Groupe SERL SIC - Société Immobilière de Nouvelle-Calédonie SIDR - Société Immobilière du Département de la Réunion, SODEGIS Epl labellisée avec mention : Semaest "CoSto - Connected Stores"

Une procédure d'évaluation en trois étapes Dans un premier temps, les entreprises candidates évaluent leur performance en termes de RSE en répondant à un questionnaire en ligne. Les candidats ayant obtenu de bons résultats sont soumis à une évaluation par les experts.

Après l'analyse par les experts, un jury indépendant, composé de représentants des institutions européennes, attribue le label aux lauréats. Chaque candidat reçoit un rapport et des conseils individualisés. Le label est valable deux ans.

Qu'est-ce que le CEEP ? Depuis sa création en 1961, le CEEP assure la représentation des entreprises à participation publique et des entreprises d'intérêt économique général au plan communautaire. Il regroupe actuellement des représentants de 22 États. Y adhèrent des sections nationales, telle que la section française, le CEEP France, composé d'une quarantaine de membres, entreprises ou fédérations, dont la Fédération des Epl, représentatifs de la plupart des **entreprises françaises dédiées à des missions d'intérêt général**, dans le domaine des réseaux, des services sociaux et de santé, des banques et du développement local.

Le CEEP France est présidé par Pascal Bolo, 1er adjoint au maire de Nantes et président de la Sem des transports en commun de l'agglomération nantaise (Semitan).

Les Entreprises publiques locales : 1 243 Sociétés d'économie mixte (Sem), Sociétés publiques locales (Spl) et Sem à opération unique (SemOp) sont en activité en France. Les Epl interviennent dans une quarantaine de domaines, principalement dans l'aménagement, le tourisme, le logement, l'environnement, le développement économique et la mobilité. Elles emploient 63 500 personnes. Le montant de leur capitalisation s'élève à 3,9 milliards d'euros, détenus à 65 % par les collectivités locales. Les Epl gèrent un patrimoine de 549 000 logements, et logent 1,3 million de personnes. En 2015, elles ont réalisé un chiffre d'affaires de 12,2 milliards d'euros.

CONTACTS PRESSE **Hervé Le Dain** - 01 53 32 22 41 - 06 45 32 64 39 - h.ledain@lesepl.fr **Rosemay Bimwala** - 01 53 32 22 26 - r.bimwala@lesepl.fr